



**PROCES - VERBAL SOMMAIRE
DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 10 FEVRIER 2022**

COMMUNE DE BIBLISHEIM

Sous la présidence de Mme CABIROL de SAINT GEORGES Mireille, Maire

Membres présents : Mme CABIROL de SAINT GEORGES Mireille, Mme SCHELLENBERGER Michèle, M. LAPP Alain, M. AMRHEIN Christophe, Mme BARTHEL-HAGER Marina, Mme BUFF Christiane, M. DEUTSCH Laurent, Mme TRITSCHLER Patricia, M. WEBER Pierre,

Membres absents excusés: M. RITTER Fabrice, M. SCHEUER Marc,

Membres absents non excusés ---

Pouvoirs: M. RITTER à Mme CABIROL

Date de la convocation: 3 février 2022

Avant de passer à l'ordre du jour:

➤ **DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE**

Le Conseil Municipal désigne comme secrétaire de séance: Mme BUFF Christiane

➤ **APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA REUNION DU 4 NOVEMBRE 2021**

Le procès-verbal de la réunion du 4 novembre 2021 est approuvé à l'unanimité.

➤ **COMPETENCES EXERCEES DANS LE CADRE DE LA DELEGATION DE POUVOIRS**

Madame le Maire présente au Conseil Municipal les décisions prises depuis la précédente réunion du Conseil Municipal, en application de la délibération du 20 mars 2020 (article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Locales)

COMPETENCE	DECISION	DATE
Préparation, passation, exécution et règlement des marchés (L.2122-22-4°)	NEANT	
Contrats d'assurance et indemnités de sinistres (L.2122-22-6°)	NEANT	
Délivrance et reprise des concessions au cimetière (L.2122-22-8°)	NEANT	
Droit de préemption urbain (L.2122-22 -15°)	NEANT	
Droit de priorité (L.2122-22-22°)	NEANT	

INSTALLATION D'UNE ANTENNE RELAIS

Madame le maire rappelle qu'un arrêté ministériel du 9 avril 2021 a défini une liste de zones à couvrir par les opérateurs de radiotélécommunications. BIBLISHEIM figure dans cette liste. Monsieur Antoine FONGUE, de FREE MOBILE, opérateur en charge de ce déploiement, présente le projet, dont l'objectif est la couverture des 3 points d'intérêts définis par l'arrêté. L'antenne n'assurera qu'une couverture 3 et 4 G, avec des fréquences communes aux 4 opérateurs.

Aucun terrain communal n'étant susceptible de convenir, l'opérateur étudie la possibilité d'installer l'antenne sur des terrains privés.

Après le départ de M. FONGUE, le Conseil Municipal propose d'organiser une réunion publique d'information et de consulter les habitants de la Commune sur leurs besoins.

TARIFS DES CONCESSIONS AU CIMETIERE

Madame le Maire rappelle que les tarifs des concessions au cimetière ont été fixées en 2004 et revalorisées en 2017. Le prix des cases au columbarium tenait uniquement compte du coût de l'équipement. Aucun tarif n'était fixé pour le renouvellement de ces concessions.

Le Conseil Municipal fixe les nouveaux tarifs des concessions au cimetière, en incluant un tarif pour le renouvellement des concessions au columbarium.

Concession en pleine terre :

Tombe de 2 m²:

<i>15 ans:</i>	80 €	<i>30 ans:</i>	160 €
----------------	------	----------------	-------

Tombe de 4 m²:

<i>15 ans:</i>	160 €	<i>30 ans:</i>	320 €
----------------	-------	----------------	-------

Case au columbarium:

Nouvelle concession :

<i>15 ans:</i>	1.000 €	<i>30 ans:</i>	1.500 €
----------------	---------	----------------	---------

Renouvellement de concession :

<i>15 ans:</i>	250 €	<i>30 ans:</i>	500 €
----------------	-------	----------------	-------

FUSION DES CONSISTOIRES DE STRASBOURG, DE SAINTE-MARIE-AUX-MINES ET DE BISCHWILLER DE L'EGLISE PROTESTANTE REFORMEE D'ALSACE ET DE LORRAINE (EPRAL)

Madame le Maire informe que le Conseil Municipal est appelé à donner son avis sur les questions qui lui sont renvoyées par la loi ou le préfet. Il donne obligatoirement son avis sur la délimitation des circonscriptions des cultes reconnus qui concernent le territoire de la commune ou une partie de ce territoire.

Par courrier en date du 20 janvier 2022, le préfet a sollicité l'avis des communes concernées par la fusion des consistoires de Strasbourg, de Sainte-Marie-aux-Mines et de Bischwiller de l'Eglise Protestante Réformée d'Alsace et de Lorraine (EPRAL).

Les consistoires de Strasbourg et Bischwiller couvrant tout le département Bas-Rhin, la Commune de BIBLISHEIM est concernée.

Le Conseil Municipal donne un avis favorable à la fusion de ces consistoires.

REFORME DE LA PROTECTION SOCIALE DANS LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Bas-Rhin a rappelé aux communes les nouvelles mesures prévues dans l'ordonnance du 17 février 2021 relative à la protection sociale complémentaire dans la fonction publique. Les communes sont concernées par une participation financière des employeurs et par l'organisation d'un débat sur les garanties apportées au personnel en matière de protection sociale complémentaire.

Madame le Maire présente la situation de la Commune de BIBLISHEIM.

Après en avoir débattu, l'organe délibérant prend acte de l'ensemble des informations relatives à la Protection sociale complémentaire du personnel de la collectivité et considère que la mise en place de la Protection sociale complémentaire constitue un enjeu majeur pour le personnel que la collectivité entend poursuivre pour favoriser et encourager la protection sociale de son personnel.

RAPPORT ANNUEL 2022 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE D'ELIMINATION DES DECHETS

Madame le Maire présente le rapport annuel 2020 sur le prix et la qualité du service d'élimination des déchets. Les conseillers en prennent acte.

DIVERS

➤ Ouvrages sur la Sauer

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'elle a rencontré Messieurs HOEFFEL et KEMMNER en présence de Monsieur KRIEGER, du SDEA, afin de trouver une solution pour faciliter l'écoulement de la Sauer au niveau de la Route de Walbourg.

Elle précise par ailleurs que Monsieur GEISS n'a ouvert les vannes de son ouvrage qu'avec réticence. Monsieur LAPP informe le Conseil que les travaux du SDEA dans la Rue du Moulin sont en cours de chiffrage et qu'ils devraient être réalisés cette année encore.

➤ Travaux

Le Conseil Municipal débat sur les travaux à envisager au cours de cet exercice.

- Suite et fin des travaux de rénovation énergétique à l'école. Les effets de l'isolation de la dalle à l'étage se font déjà sentir ;

- Restauration du logement au-dessus de la mairie afin de pouvoir le remettre en location ;
- Aménagement du bâtiment ancienne mairie et logement.

➤ **Informations diverses**

⇒ *Ecole*

Une fermeture de classe dans le RPI a été annoncée. Elle aura lieu à GUNSTETT.

Fin de la réunion : 21H45

Le Maire
Mireille CABIROL de SAINT GEORGES